

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

---

#### **PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 11 avril 2017 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 1383, rue des Cèdres**

N° de lot : 5 999 109

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser la construction de la maison unifamiliale jumelée dont la façade avant est de 6,15 m, alors que la façade avant minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 7,5 m, autorisant une dérogation de 1,35 m. Le tout comme illustré sur le certificat de localisation, dossier 24984, minute 13960, émis par M. Sylvain Lebel, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 2017.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 11 avril 2017.

Publié le 21 mars 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville